



**Madame, Monsieur,**

**Veillez trouver ci-joint un contrat de location pour l'instrument mis à disposition par l'École Municipale de Musique de SOMAIN, partie intégrante de l'association "La MUSE de Somain"**  
**Veillez, s'il vous plaît :**

- **Finir de remplir ce document, le signer et le joindre à l'inscription avec le chèque de caution non daté et un chèque pour le montant de la location à l'ordre de La MUSE**
- Pour les anciens élèves, ne pas refaire le chèque de caution (sauf s'il a déjà été encaissé en raison d'une défaillance passée)

Nous vous en remercions d'avance.

Marie-Hélène GALLO, Directrice  
de l'École Municipale de Musique de Somain





## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

Entre Monsieur Yves GALLO, Président de l'association dénommée « La Muse de SOMAIN » - dont les locaux sont situés au 14, rue Pasteur à SOMAIN (59490) – agissant au nom et pour le compte de La MUSE de Somain, conformément aux délibérations de son Conseil d'Administration en dates des 18 Mai 2003 et 13 janvier 2008

d'une part,

et Monsieur Madame (1) : .....

(1) *Rayer la mention inutile*

Représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) : .....

Demeurant (adresse complète) :

- N° :
- Rue :
- Code postal :
- Ville :

Désigné ci-dessous par le « **bénéficiaire** », d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1** : La MUSE de Somain loue au **bénéficiaire** l'instrument désigné ci-après : (*type, marque, modèle, n° de série et tous les accessoires éventuellement associés à l'instrument : boîte, housse, embouchure.....*)- **à remplir le plus précisément possible par le professeur concerné** - :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Instrument :</li><li>• Marque :</li><li>• Numéro :</li><li>• Etat : Excellent                      Bon                      Moyen</li><li>• Problèmes constatés :</li><li>•</li></ul> |
|---|

**Article 2** : La possibilité de mise à disposition d'un instrument décrite par la présente convention est limitée en tout état de cause à deux années scolaires maximum. La mise à disposition se fait pour une année scolaire allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin.

Elle fait l'objet d'une redevance du montant suivant :

- 36 € par année scolaire, s'il s'agit de la première année de location de cet instrument (hors instruments à cordes) pour le même élève,

- 48 € par année scolaire, s'il s'agit de la seconde année de location de cet instrument (hors instruments à cordes) pour le même élève,

et sera prélevée par le trésorier de la MUSE de Somain qui émettra un reçu auprès du **bénéficiaire**. De plus, un chèque de caution de 250 euros sera déposé par le **bénéficiaire** lors de la signature de la présente convention.

**Article 3** : Le **bénéficiaire** s'engage à maintenir l'instrument en bon état de fonctionnement et à y faire effectuer toute réparation qui résulterait d'une usure anormale ou de dégâts subis par l'instrument. Lors de la restitution de l'instrument en fin d'année scolaire à la MUSE de Somain, il sera demandé une attestation d'un luthier qui stipule le bon état de marche de l'instrument. En cas de constatation de dégradations autres que celles dues à l'usure normale de l'instrument, la caution sera utilisée pour couvrir les frais de réparation, et en conséquence, seul le reliquat, s'il existe, sera restitué au bénéficiaire.

Fait à SOMAIN, en double exemplaire, le  
Le **bénéficiaire**  
(Signature précédée de « lu et approuvé »

Le Président de LA MUSE DE SOMAIN